



Gestion des temps de midi

Généralité

Il s'agit de la marche à suivre pour paramétrer et gérer les temps de midi dans l'application Timix+.

[Documentation de base des règles d'arrondies](#)

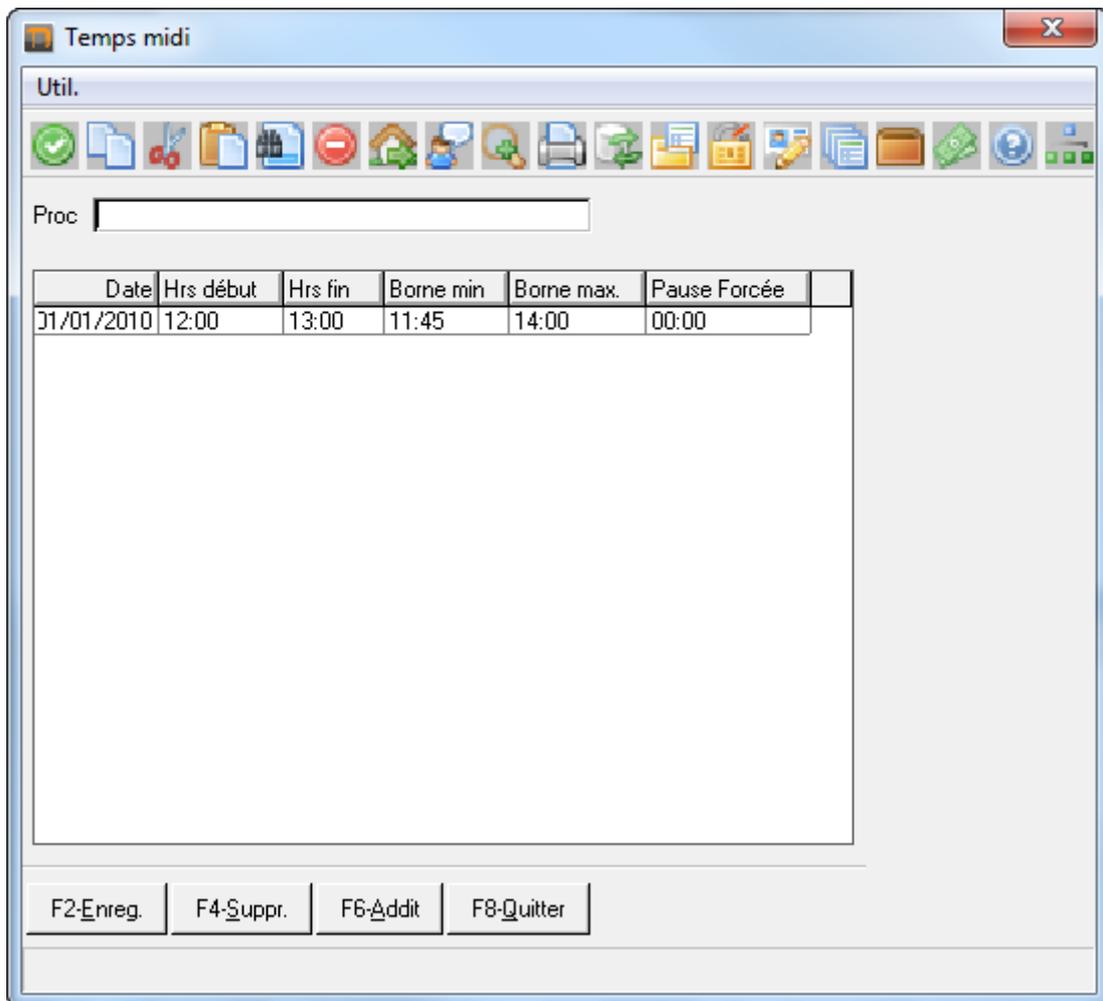
Accessibilité

En tant qu'administrateur, sous Paramètres > 8. éléments de base > 6. Règle d'arrondi de pointage.

Prendre la règle d'arrondi concernée, pour avoir la liste faire **F5-Liste horaire** et sélectionnez la règle souhaitée :

Entrée					Sortie				
Arrondis					Arrondis				
Heure	+/- AV	Min.	Maj.	+/- Ap	Heure	+/- AV	Min.	Maj.	+/-
*	00:00	00:00	00:00	00:00	*	00:00	00:00	00:00	00:00

sous **F6 - Addit**, 1. temps de midi



Détail

Le champ proc

Il permet de définir un programme qui sera exécuté à la place du standard.

Le champ date

Il permet de définir la date d'application du paramétrage de midi.

Le champ Hrs début

Il permet de définir l'heure de début de la pause de midi à insérer, s'il y a ajout de la pause de midi.

Le champ Hrs fin

Il permet de définir l'heure de fin de la pause de midi à insérer, S'il y a ajout de la pause de midi.

Les champs Bornes min et Bornes max

Ils permettent de définir la période sur laquelle on considère les pauses de midi.

Si un pointage d'entrée est constaté dans cette période, alors cela signifie une période de pause dans la pause de midi.

Le champ Pause Forcé

Ce champ permet de définir une durée minimale forcée du temps de midi. Cette information de correction de midi est indiquée sur les récapitulatifs à la fin de la ligne de prestation, et sera utilisée lors du calcul total de la journée. Elle sera indiquée dans la colonne pause de midi. Cette information donne la résultante de la différence entre la somme des pauses de midi réelle et la valeur du champ pause forcée.

Bien entendu : Si le flag Suppression Correction Automatique pause de midi est mis à Oui. Alors on ne fait rien.

Si on a positionné le flag général : Mise à jour temps midi par pointage à Oui: Cela signifie que le temps de midi du rapport de journée est calculé par rapport à la règle d'arrondi et, non pas par rapport à l'horaire de base de la personne comme précédemment.

